

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD56c - RD6 - Rousset - Convention d'occupation d'une parcelle privée
départementale.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les conduites des Puits de l'Arc assurent le transfert d'eau depuis les infrastructures existantes de la SCP (Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale) vers la centrale thermique de Gardanne. La SCP mène une campagne de rénovation de ses conduites. Sur les communes de Rousset, Fuveau et Meyreuil, le projet prévoit une modification du tracé actuel et l'occupation partielle d'une parcelle du domaine privé du Département.

Par la convention, dont le projet est joint en annexe, le Département autorise la SCP à occuper la parcelle cadastrée section AW 517 située sur la commune de Rousset, d'une surface totale de 636 m². L'emprise nécessaire aux travaux est de 150 m².

Pour la réalisation des travaux la durée de la convention est consentie pour un an. La durée de l'occupation du tréfonds pour la conduite enterrée est également consentie pour un an et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le bien est mis à disposition à titre onéreux pour un montant annuel de 942,65 €. L'occupation du tréfonds sera soumise à loyer annuel de 50 €par ml, soit 2 500 €

La recette de 3 442,65 € sera inscrite sur le chapitre 70 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL